

SUIVI DES RECOMMANDATIONS

Article 89 – Secteur du centre commercial Place Versailles
C23-MHM-04 (Avis)

Fiche adressée au demandeur de l’avis

Note : Cette grille a pour but d’informer le Comité Jacques-Viger (CJV) et le conseil municipal (ou le conseil d’arrondissement, s’il y a lieu) des mesures entreprises par le demandeur à la suite des recommandations du présent avis.

Veillez remplir le tableau ici-bas et l’inclure au dossier qui sera transmis au conseil municipal (ou au conseil d’arrondissement). Veillez également le transmettre par courriel au CJV, le cas échéant.

Veillez aussi noter que ce tableau demeure un outil de travail afin de favoriser les échanges et de faciliter la compréhension de l’évolution du projet.

	Recommandations*	Suivi effectué
1.	poursuivre le raffinement de la volumétrie et de la modulation des bâtiments à construire	Le raffinement de la volumétrie et la modulation des bâtiments à construire seront poursuivis lors du développement des projets, une fois que les lots seront attribués à des promoteurs dans les phases subséquentes.
2.	diversifier les typologies d’habitation	La diversification des typologies sera développée selon les besoins du marché lors de la conception des futurs bâtiments.
3	veiller à l’ensoleillement des bâtiments résidentiels et des cours intérieures	Dans un contexte de changement climatique, chaque îlot devra soigneusement être étudié pour répondre aux exigences de conception durable.
4	étudier la possibilité de concentrer les commerces vers le tiers Est du parc central	Les commerces régionaux sont concentrés dans la partie sud alors que les commerces et services de proximité pourront être aménagés dans la partie nord pour répondre aux besoins du nouveau quartier. Dans le règlement, l’obligation des commerces au rez-de-chaussée a été retiré pour le secteur 1A.
5	prévoir des mesures d’absorption du bruit, comme la plantation de végétaux, dans la place publique donnant sur la rue Sherbrooke	Ce commentaire sera retenu au moment du développement de la place publique pour exploiter pleinement le potentiel de végétalisation.
6	réfléchir à l’intégration d’une boucle de transfert énergétique	La création d’une boucle de transfert énergétique pourra être évaluée dans des phases subséquentes de développement.

7	renforcer les critères de design urbain relatifs aux PIIA	<p>Des mesures pour réviser et affiner les critères de design urbain dans les Plans d'Implantation et d'Intégration Architecturale, visant à promouvoir une esthétique urbaine plus cohérente et durable ont été prises. L'objectif de ce PIIA est de venir préciser certains objectifs précis pour le secteur d'agir comme complément au PIIA des nouvelles constructions et agrandissement qui s'appliquent à tout le territoire de l'arrondissement.</p> <p>Les objectifs et critères de l'article 669 du règlement d'urbanisme 01-275 sont déjà adéquats puisqu'ils couvrent plusieurs aspects tels que le design de qualité architecturale, des volumes, des matériaux, écoénergétique et d'architecture de paysage. Il n'est pas nécessaire d'alourdir le règlement avec de nombreux critères similaires;</p>
8	discuter avec l'ARTM de la réalisation d'un pôle intermodal dans le secteur Radisson	<p>L'arrondissement va poursuivre les discussions avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) pour concrétiser la réalisation d'un pôle intermodal dans le secteur Radisson. L'arrondissement a déjà initié des échanges et présenté la vision pour le futur développement de ce secteur, ce qui constituera une base solide pour avancer dans ce projet.</p>
9	négocier avec Hydro-Québec pour développer en espace vert la servitude utilisée comme stationnement le long de la rue du Trianon	<p>L'arrondissement souhaite entamer des discussions pour cet espace le long de la rue du Trianon en espace vert, en tenant compte des contraintes liées à la servitude de non-construction d'Hydro-Québec. Toutefois, il convient de noter que certains terrains n'appartiennent pas à Hydro-Québec, ni à la ville, mais aux propriétaires de la Place Versailles ou à une autorité de transports. Des discussions supplémentaires sont à prévoir pour un réaménagement futur de cet espace, notamment concernant le stationnement.</p>

* *Recommandations de la section « Avis et recommandations du Comité Jacques-Viger » de l'avis.*